



RETURN OFFERS TO :
RETOURNER LES OFFRES À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada (CSC) – Service
correctionnel Canada
250, Montée Saint-François
Laval (Québec) H7C 1S5

Attention :
Véronique Fortin
21301-22-3768671

**AMENDMENT TO THE REQUEST FOR
STANDING OFFER
MODIFICATION DE LA DEMANDE
D'OFFRE À COMMANDES**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication
contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

“THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN
SECURITY REQUIREMENTS”

« LE PRÉSENT DOCUMENT NE COMPORTE
AUCUNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ »

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC)
250, Montée Saint-François
Laval (Québec) H7C 1S5

Title — Sujet: Accommodation Services / Services d'hébergement	
Solicitation No. — N^o. de l'invitation 21301-22-3768671	
Solicitation Amendment No. – No. de la modification à l'invitation 001	Date : March 31st, 2021 / Le 31 mars 2021
GEIS Reference No. — N^o. de Référence de SEAG PW-21-00951009	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at /à : 2 p.m. / 14h00 On /Le : April 12th, 2021 / 12 avril 2021	Time Zone Fuseau horaire EDT HAE
Delivery Required — Livraison exigée : See herein – Voir aux présentes	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: Destination: X Other-Autre:	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Véronique Fortin Agente régionale, Services des contrats et gestion du matériel / Regional Officer, Contracting and Material Services	
Telephone No. – N^o de téléphone: 450-661-9550, ext. / poste 3302	Fax No. – N^o de télécopieur: 450-664-6626
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction: Multiple as per call-up Multiples, selon la commande subséquente.	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



Request for Standing Offer (RFSO) Amendment 001 is issued to

1. Respond to questions 1 through 5 received during the solicitation period, and,
 2. Amend the Statement of Work (SOW).
-

1. Questions and Answers 1 through 5:

Question 1: How many groups can be hosted at the same time?

Answer 1: 1 to 2 groups

Question 2: How many people in each group?

Answer 2: 16 to 20 people

Question 3: What is the duration of the accommodation for one group?

Answer 3: 98 days / 7 days a week

Question 4: Please be noted that within a 25-km radius of Donnacona Institution there is only one hotel. Will you extend the distance requirement to 30 km radius so there will be many hotels through which we can submit our offer?

Answer 4: Yes. 30 km is acceptable. Please consult the Annex A – Statement of Work – Amendment n°1 attached.

Question 5: Within a 25 Km radius of Donnacona Institution there are very small hotels that we believe will not be able to properly fulfill the minimum requirements needed for the accommodations and services as indicated in the Solicitation number 21301-22-3768671. If you could extend the radius to 40 Km the bidders will be able to propose better quality of hotels with enough rooms at very good price. Within the recommended radius of 40 Km there are excellent hotels very close to all highways which will allow comfortable, effective and fast transportation even throughout the rush hour. I would say less than 30 minutes. Hotels with more room amenities, good Wi-Fi signal, enough parking space, greater quantity of meeting rooms, gym and more. The transportation cost to/from the 1537, route 138 Donnacona, will be the same as to pick up/drop-off the recruits at the small hotels within a 25 Km radius of Donnacona Institution.

Answer 5: 40 km is too far, therefore, we want to stay within 30km from Donnacona institution.

2. Amend the Statement of Work (SOW) :

Delete: Annex A – Statement of Work in its entirety; and

Insert: The attached, new Annex A – Annex A – Statement of Work – **Amendment n°1**.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.



ANNEX A

STATEMENT OF WORK – Amendment n°1

1. OBJECTIVE

The Learning and Development Division of Correctional Service Canada (CSC) needs commercial accommodation, room rental, catering, laundry and transportation services for recruits who will attend the Correctional Training Program (CTP) at Donnacona.

2. DEFINITION OF NEED

2.1 Deliverables

Accommodations

The Contractor shall:

- Provide commercial accommodations and three meals per day to recruits who are participating in the CTP for the duration of the Standing Offer
- Each recruit must have his/her own room
- CSC agrees to notify the Contractor at least seven (7) days in advance regarding the number of overnight stays required.
- CSC agrees to notify the Contractor at least twenty-four (24) hours in advance for any cancellation of an overnight stay.
- Provide an on-site accommodation and reception service and designate a point of contact, in both English and French, to provide accommodation and reception service 24 hours per day, 7 days per week.
- Provide check-in at the hotel from 06:00 to 01:00. Outside these times, the Contractor must provide a storage space for baggage upon request.
- The Contractor must allow recruits to leave late until 15:00 without charge in order to accommodate the recruits' travel time and/or any change.
- Rooms must have the following features:
 - o No carpets
 - o Full private bathroom, including shampoo and soap
 - o One double or queen bed, work desk with chair, alarm clock, wardrobe and television with free local channels
 - o Free high-speed Internet
 - o Free local calls
 - o Ironing board and iron
 - o Weekly rooms cleaning, with towels and amenities being replaced if needed
 - o Sheets, bedding, towels, pillows and all other bedding must be made available to recruits
 - o Bedding must be changed at least once per week.
- The Contractor must provide all recruits with the following services:
 - o Parking;
 - o A fitness centre that must be accessible at the hotel or within 5 km of the hotel. If the fitness centre is accessible on site, this service must be included in the room rate. If the fitness centre is not on site, the costs will be covered by the recruits;
 - o Laundry services: the Contractor must provide 2 clothing cleaning and 2 clothing drying per week per recruit.



- The Contractor must be able to provide one or two conference rooms (depending on the dimensions of the rooms) in order to comply with social distancing from 16 to 20 recruits and 4 facilitators and the equipment mentioned below. The Contractor must provide tables and chairs, and a projector and screen in these rooms. These rooms must be equipped with a functional lock. A CSC employee will be responsible of the rooms during the period where they are utilized, including locking the rooms.

Catering services

The Contractor must provide meal services for all CTP recruits as follows:

- Catering services for breakfasts, hot lunches (except for lunches on working days) and dinners at the place of accommodation;
- Working-day lunches (Monday to Friday, except for statutory holidays) must be provided in lunch bag form for each recruit;
- All lunches, whether eaten at the place of accommodation or elsewhere, whether hot or cold, must be served in separate lunch boxes;
- Drinks are included in meal services;
- The number of meals required during the holiday season will be determined by the number of recruits who will remain at the place of accommodation;
- CSC agrees to notify the Contractor at least seven (7) days in advance regarding the number of meals required;
- CSC agrees to notify the Contractor at least twenty-four (24) hours in advance for any cancellation of a meal.

The Contractor must provide the following additional meal-related services:

- Contact person or person responsible for coordinating food services;
- Dining room facility for accommodating all recruits simultaneously, while complying with social distancing measures;
- Varied menus every day of the week with a rotation of meals for lunch (lunch box) and dinner with a minimum of two main menu choices. There will be a two-week rotation of breakfasts and lunches to meet the standards of Canada's Food Guide;
- Each meal must include a vegetarian option;
- The Contractor must be able to accommodate special diets and allergies by paying special attention to requests. CSC agrees to notify the Contractor of any special diet or allergy at least five days prior to the arrival of the recruit through the Program Delivery Manager;
- The Contractor must accommodate recruits who have dietary requests related to their religious beliefs.



Meal times		
Breakfast	Monday to Friday (except statutory holidays)	Between 06:15 and 07:00
	Weekends	Between 07:00 and 09:00
Lunch	Monday to Friday (except statutory holidays)	Ready in the morning by 07:00
	Weekends	Between 12:00 and 13:30
Dinner	Monday to Friday (except statutory holidays)	Between 17:00 and 18:30
	Weekends	Between 17:00 and 18:30
Statutory holidays	Breakfasts	Food must be made available to recruits so that they can prepare their own food if recruits are on site.
	Lunches and dinner	Meals must be provided as a reheatable meal if recruits are on site.

Transportation

The Contractor must be able, on request, to provide transportation for the recruits from the hotel to Donnacona Institution and from Donnacona Institution to the hotel on any day of the week from Monday to Friday. CSC will give a three to five days' notice to the Contractor for required transportation services. The bus must be of sufficient size to comply with social distancing for 16 recruits. The Contractor must disinfect the bus after each use.

3. CONSTRAINTS

- The place of accommodation must be located within a **30-km** radius of Donnacona Institution (1537, route 138 Donnacona, G3M 1C9). **CSC will confirm the distance with the Google Maps application.**
- Recruits must not be relocated to another room for the duration of training unless necessary due to repairs or problems that are beyond control.
- The Contractor must isolate any recruit(s) who have symptoms and/or have tested positive for COVID-19 and have their meals brought to their doors while they are in quarantine.
- All additional costs incurred will be the responsibility of the recruit. These include:
 - o Items such as the contents of a mini-bar, snacks or long-distance phone calls
 - o Specialty television channels
 - o Damage to the room
 - o Loss of or damage to room furniture
 - o Newspapers and other complementary items



La modification 001 à la demande d'offres à commandes (DOC) est émise pour:

1. Répondre aux questions 1 à 5 reçues au cours de la période d'invitation; et,
2. Modifier l'énoncé des travaux (ÉDT).

1. Questions et réponses 1 à 5:

Question 1: Combien de groupes peuvent être hébergés en même temps?

Réponse 1: 1 à 2 groupes

Question 2: Ce sont des groupes de combien de personnes?

Réponse 2: 16 to 20 personnes

Question 3: Quelle est la durée pour l'hébergement d'un groupe?

Réponse 3: 98 jours /7 jours semaine

Question 4: Veuillez noter que dans un rayon de 25 km autour de l'établissement Donnacona, il n'y a qu'un seul hôtel. Pouvez-vous étendre l'exigence de distance à un rayon de 30 km afin qu'il y ait de nombreux hôtels à travers lesquels nous pouvons soumettre notre offre?

Réponse 4: Oui, 30 km est acceptable. Veuillez consulter l'Annexe A – Énoncé des besoins – modification n°1 jointe.

Question 5: Dans un rayon de 25 km de l'établissement Donnacona, il y a de très petits hôtels qui, selon nous, ne seront pas en mesure de répondre correctement aux exigences minimales requises pour l'hébergement et les services, comme indiqué dans le numéro de sollicitation 21301-22-3768671. Si vous pouviez étendre le rayon à 40 km, les soumissionnaires pourront proposer des hôtels de meilleure qualité avec suffisamment de chambres à un très bon prix. Dans le rayon recommandé de 40 km, il y a d'excellents hôtels très proches de toutes les autoroutes qui permettront un transport confortable, efficace et rapide même pendant les heures de pointe. Je dirais moins de 30 minutes. Hôtels avec plus de commodités, un bon signal Wi-Fi, suffisamment d'espace de stationnement, une plus grande quantité de salles de réunion, une salle de sport et plus encore. Le coût du transport vers/ depuis le 1537, route 138 Donnacona, sera le même que pour ramasser/ déposer les recrues dans les petits hôtels dans un rayon de 25 km de l'établissement Donnacona.

Réponse 5: 40 km est trop loin, par conséquent, nous voulons rester à moins de 30 km de l'institution de Donnacona.

2. Modifier l'Énoncé des besoins (ÉDT):

Supprimer: l'Annexe A – Énoncé des travaux dans son intégralité; et

Insérer: La nouvelle Annexe A – Énoncé des travaux – **modification n°1** jointe.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.



ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. OBJECTIF

Le Service Correctionnel du Canada (SCC) division de l'Apprentissage et Perfectionnement a besoin des services d'hébergement commercial, de location de salle, de services de traiteur, de services de buanderie et de services de transport pour des recrues qui iront suivre le Programme de Formation Correctionnel (PFC) à Donnacona.

2. DÉFINITION DU BESOIN

2.1 Livrables

Hébergement

L'Entrepreneur doit :

- Fournir l'hébergement commercial et trois repas par jour aux recrues qui participent au PFC pour la durée de l'offre à commandes.
- Chaque recrue doit avoir sa chambre individuelle.
- Le SCC s'engage à aviser l'Entrepreneur au moins sept (7) jours à l'avance en ce qui concerne le nombre de nuitées requises.
- Le SCC s'engage à aviser l'Entrepreneur au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance en pour toute annulation d'une nuitée.
- Fournir un service d'hébergement et d'accueil sur place et désigner un point de contact, en français et en anglais, pour offrir un service d'hébergement et d'accueil et ce, 24 heures par jour, 7/7 jours.
- Fournir un enregistrement au lieu d'hébergement à partir de 6hrs am à 1hr am. En dehors de ces heures, l'Entrepreneur doit fournir un espace d'entreposage des bagages sur demande.
- L'entrepreneur doit permettre aux recrues un départ tardif jusqu'à 15hrs sans frais pour accommoder le temps de voyage des recrues et tout changement.
- Les chambres doivent avoir les caractéristiques suivantes :
 - o Aucun tapis;
 - o Salle de bain privée complète, incluant shampoing et savon;
 - o Un lit double ou Queen, bureau de travail avec chaise, cadran de réveil avec alarme, garde-robe et télévision avec chaîne locale gratuite;
 - o Internet Haute-Vitesse gratuite;
 - o Appels locaux gratuits;
 - o Planche à repasser et fer à repasser;
 - o Nettoyage hebdomadaire de la chambre, remplacement des serviettes et commodités si nécessaire;
 - o Draps, literies, serviettes, oreillers et tous autres literies mis à la disposition des recrues;
 - o Changement de literie au minimum 1 fois par semaine.
- L'Entrepreneur doit fournir à chacune des recrues les services suivants :
 - o Stationnement :
 - o Un centre de conditionnement physique qui doit être accessible au lieu d'hébergement ou au maximum à moins de 5 kilomètres du lieu d'hébergement. Si le centre de conditionnement physique est accessible sur place, ce service doit être inclus dans les frais de nuitée. Si le centre de conditionnement physique est à l'extérieur, les frais seront couverts par les recrues.



- Services de buanderie : 2 lavages et 2 séchages par semaine par recrue doivent être inclus dans les frais de nuitée.
- L'Entrepreneur doit être en mesure de fournir une ou deux salles de conférence (selon les dimensions des salles) pour pouvoir respecter la distanciation sociale entre les 16 et 20 recrues et 4 formateurs et le matériel mentionné ci-après. L'Entrepreneur doit fournir des tables et des chaises, un projecteur et un écran dans ces salles. Ces salles doivent obligatoirement être munies d'un verrou fonctionnel. Un employé du SCC sera responsable des salles pendant la période de leur utilisation, incluant le verrouillage.

Services de traiteur

L'Entrepreneur doit fournir les services de repas comme suit pour toutes les recrues participant au PFC:

- Services de traiteur pour les déjeuners, dîners chauds (sauf les dîners des jours ouvrables) et soupers au lieu d'hébergement;
- Les dîners des jours ouvrables (lundi au vendredi, sauf les jours fériés) doivent être fournis sous forme de sacs à lunchs pour chaque recrue;
- Tous les dîners, qu'ils soient consommés sur le lieu d'hébergement ou ailleurs, qu'ils soient chauds ou froids, doivent être servis dans des boîtes à lunch séparées;
- Les breuvages sont inclus dans les services de repas;
- Le nombre de repas requis pendant la période des fêtes sera déterminé en fonction du nombre de recrues qui demeureront sur le lieu d'hébergement;
- Le SCC s'engage à aviser l'Entrepreneur au moins sept (7) jours à l'avance en ce qui concerne le nombre de repas requis;
- Le SCC s'engage à aviser l'Entrepreneur au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance pour toute annulation d'un repas.

L'Entrepreneur doit fournir les services supplémentaires suivants liés aux repas :

- Personne-ressource ou personne responsable pour la coordination des services de nourriture;
- Installation de salle à manger pour accommoder toutes les recrues simultanément, tout en respectant les mesures de distanciation sociale;
- Des menus variés chaque jour de la semaine avec une rotation des repas pour le dîner (boîte à lunch) et souper avec un minimum de deux choix de menu principal. Une rotation aux deux semaines des déjeuners et dîners pour respecter les standards du Guide Alimentaire Canadien.
- Chaque repas doit inclure un choix type végétarien.
- L'Entrepreneur doit être en mesure d'accommoder les diètes spéciales et les allergies en portant une attention particulière aux demandes. Le SCC s'engage à aviser l'Entrepreneur de toute diète spéciale ou allergie au moins cinq jours avant l'arrivée de la recrue par l'entremise du Gestionnaire de la prestation des programmes.
- L'Entrepreneur doit accommoder les recrues qui ont des demandes de diètes liées à leurs croyances religieuses.

Heures des repas		
Déjeuner	Lundi au vendredi (sauf jours fériés)	Entre 6h15 et 7h00
	Fins de semaine	Entre 7h00 et 9h00
Dîner	Lundi au vendredi (sauf jours fériés)	Prête le matin-même au plus tard à 7h00
	Fins de semaine	Entre 12h00 et 13h30
Souper	Lundi au vendredi (sauf jours fériés)	Entre 17h00 et 18h30



	Fins de semaine	Entre 17h00 et 18h30
Jours fériés	Déjeuners	Des aliments doivent être mis à la disposition des recrues afin qu'ils soient en mesure de préparer leur propre nourriture, si des recrues sont sur place.
	Dîners et soupers	Les repas doivent être fournis sous forme de repas à réchauffer, si des recrues sont sur place.

Transport

L'Entrepreneur doit être en mesure de fournir sur demande le transport (Autobus) pour les recrues du lieu d'hébergement au pénitencier Donnacona et du pénitencier Donnacona au lieu d'hébergement n'importe quel jour de la semaine du lundi au vendredi. Le SCC donnera un avis de 3 à 5 jours à l'Entrepreneur pour les services de transport requis. L'autobus doit avoir les dimensions suffisantes pour respecter la distanciation sociale pour 16 à 20 recrues. L'Entrepreneur doit désinfecter l'autobus après chaque service.

3. CONTRAINTES

- Le lieu d'hébergement doit être situé dans un rayon de **30 kilomètres** de l'Établissement Donnacona (1537 route 138 Donnacona, (Québec), G3M 1C9. **Le SCC confirmera la distance à partir de l'application Google maps.**
- Les recrues ne doivent pas être relocalisées dans une autre chambre pour la durée de la formation sauf si nécessaire dû à des réparations ou problèmes hors de contrôle;
- L'Entrepreneur doit garder en isolement la ou les recrue (s) qui ont des symptômes et/ou ont été testés positifs à la Covid-19 en lui fournissant les repas à la porte de sa chambre le temps de son confinement.
- Tous les frais supplémentaires engagés seront la responsabilité de la recrue.
- Ceci inclut :
 - o articles tel que le contenu du minibar, les collations, téléphone longue distance
 - o canaux de télévision spécialisés
 - o les dommages à la chambre
 - o pertes ou dommages aux mobiliers de la chambre.
 - o journaux et autres articles complémentaires.